

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2025

Étaient présents : Mme LEBAS
MM. ADREIT, BELLONCLE, BOSSELUT, BOUDIER, CHAPELLE,
DELAMOTTE, DUHAMEL, HAUZAY, LETHUILLIER

Secrétaire de séance : Mme LEBAS

Absents excusés : Mmes ABDELLAOUI et HEURTEL

Absents : MM. BIANEIS, LENOBLE ET LEROUX

Pouvoirs : M. ADREIT disposait du pouvoir de Mme HEURTEL
Mme LEBAS disposait du pouvoir de Mme ABDELLAOUI

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 17/06/2025

Gestion du personnel

- Information recrutement Mmes SIEURIN et GALONNIER.
- Mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire du personnel

INTERCOMMUNALITE

- Information sur le groupement de commandes pour fournitures, contrôles périodiques, EPI.
- Club PICS : Recensement des matériels à mettre en commun.
- Appel à candidatures concerts Hors les murs de l'Ecole de musique et de danse

ECOLE

- Cantine et Garderie : révision du règlement suite au changement des horaires de l'école
- Cantine : avenant suite à la suppression des entrées
- Cantine : renouvellement du marché à groupement de commandes

FINANCES

- Redevance d'occupation de la salle polyvalente par les associations (délibération)
- Fixation Tarif vaisselle de la salle
- Acquisition d'un logiciel de gestion des services de cantine et garderie

TRAVAUX et DEVIS

- Retour sur la rencontre du correspondant CAP76 (département)
- Projet « Pierres » mémorial du château Joly (recherche subventions)

VOIRIE

- Réflexion mise en place pour la création de deux arrêts minutes sur le parking de la boulangerie (du mardi 8h-12h/15h-19h au dimanche midi)

CIMETIERES

Columbarium : recherche de subventions

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Engagement sur le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN).

Présentation du projet Carbolocal, parc de la mairie, devis, délégation au maire pour mise en place du projet.



Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Juin 2025 :

M. ADREIT présente le procès-verbal de la séance du 17 Juin 2025 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.



M. ADREIT présente Mme Fiona GALONNIER, recrutée sur le poste de secrétaire de mairie adjointe depuis le 23 septembre 2025 en remplacement de Mme VAUCHEL.

Il informe également le Conseil Municipal que Mme Valérie SIEURIN a été recrutée sur le poste d'agent de cantine et d'entretien des locaux communaux par voie de mutation.

Gestion du Personnel : Mise en concurrence du contrat d'assurance des risques statutaires	Délibération N° 2025 - 035
--	---------------------------------------

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 26 non encore transposé dans le CGFP,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire expose au Conseil Municipal, l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Il indique que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.

Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), **le Conseil Municipal** demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Projet de délibération pour la création et suppression de poste suite à recrutement par voie de mutation

Dans le cadre du recrutement par voie de mutation d'un agent sur un poste d'adjoint technique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de délibération à présenter au prochain Comité Social Territorial pour avis. Ce projet de délibération est le suivant :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2nde Classe suite au recrutement de Mme Valérie SIEURIN par voie de mutation sur le poste d'agent de cantine et d'entretien des locaux scolaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025/024 en date du 03/04/2025 modifiant la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique exerçant les fonctions d'agent de cantine et d'entretien des locaux,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ***De créer, à compter du 01/09/2025, un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2nde Classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de cantine et d'entretien des locaux communaux à temps non complet à raison de 17/35^e.***
- ***De supprimer, à compter du 01/09/2025, le poste permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (17/35^e) exerçant les fonctions d'agent de cantine et d'entretien des locaux communaux,***

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du **01/09/2025**.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés seront inscrits au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal valide ce projet et demande à M. le Maire de le soumettre pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Mise à disposition de la salle des associations pour l'activité d'éveil musical du Relais Petite Enfance de la CULHSM

**Délibération
N° 2025 - 036**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les animatrices du Relais Petite Enfance de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole organise depuis septembre 2024 une activité d'éveil musical dans les communes. La Commune de GOMMERVILLE met à leur disposition, à titre gratuit, la salle des associations un mardi matin par mois pour réaliser cette activité.

M. le Maire expose qu'à la demande de la Communauté Urbaine, une convention d'occupation des locaux va être établie à partir de cette nouvelle année scolaire 2025/2026.

Considérant la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour disposer d'une salle afin d'accueillir les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent dans le cadre d'une activité d'éveil musical organisé par le Relais Petite Enfance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Maire à signer une convention d'occupation des locaux de la salle des associations avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dans le cadre de l'accueil d'une activité d'éveil musical organisée par son Relais Petite Enfance pour l'année 2025/2026.

Informations Cantine Scolaire

M. ADREIT donne au Conseil Municipal les informations suivantes relatives à la cantine scolaire :

- Les horaires scolaires ont été modifiés à compter de la rentrée de septembre 2025 afin de permettre la mise en place de trois services de cantine pour garantir la qualité de la prise des repas des enfants et pour accompagner les demandes du personnel de cantine suite à la hausse des effectifs.
- Suite à un sondage effectué auprès des parents et après validation du Conseil d'école, les entrées ont été supprimées du menu de la cantine.
- Le marché à groupement de commandes pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine arrive à échéance en juin 2026. De nouvelles communes sont intéressées pour rejoindre ce groupement. Une prochaine réunion aura lieu en novembre 2025.

M. CHAPELLE informe le Conseil Municipal qu'une prospection a été réalisée pour l'acquisition d'un logiciel qui permettrait aux familles d'inscrire leurs enfants aux services de cantine et de garderie via un « portail familles » et aux agents de pointer les présences des enfants via une tablette informatique en vue de la facturation.

Trois sociétés, Servi Plus, Caux Formatique et 3D OUEST ont établi des devis pour la fourniture, la maintenance et la formation d'un logiciel de gestion des services périscolaires. M. CHAPELLE indique que ces sociétés commercialisent trois logiciels qui vont du plus simple (Servi Plus) au plus complet (3D OUEST).

M. CHAPELLE a réalisé un comparatif des trois devis et préconise l'acquisition du logiciel de la société 3D OUEST car il dispose de fonctionnalités plus complètes que les autres. Il précise que la tablette qui sera achetée servira en cantine et en garderie.

M. DUHAMEL propose d'accompagner les parents et de les informer de la meilleure façon qu'il soit. (Cette prestation est prévue par le fournisseur moyennant un coût).

M. BOSSELUT demande de prévoir une solution en cas de coupure d'électricité et/ou de panne de réseau.

Le Conseil Municipal est favorable au devis de la société 3D OUEST mais sous réserve que l'interface avec les logiciels Cosoluce actuellement en place, fonctionne correctement pour pouvoir établir la facturation sans problème.

M. ADREIT précise que ce logiciel sera mis en place définitivement en septembre 2026 avec une période transitoire de test en mai et juin 2026.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'émettre un avis favorable sur le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des services de cantine et de garderie mais ***avec les observations suivantes :***

La Commune réévaluera sa commande auprès du fournisseur lorsque celui-ci aura résolu le problème d'interface avec les logiciels COSOLUCE afin de pouvoir réaliser la facturation des services correctement.

M. Le Maire rappelle qu'une redevance d'occupation de la salle polyvalente a été mise en place en septembre 2023 pour les associations, à la demande du préfet dans le cadre du principe concurrentiel. Il rappelle que le Club des Aînés n'est pas assujéti à cette redevance car c'est une association reconnue d'utilité publique.

M. le Maire propose de reconduire le tarif hebdomadaire fixé en 2023 à savoir un euro par heure d'occupation.

Cette redevance portera sur une période de 36 semaines pour le Club de Loisirs Gommervillais et pour l'association Modern Danse, au regard des périodes de non occupation, des jours fériés et des possibles fermetures des locaux. Cette somme sera à payer en une fois au mois de juin de l'année scolaire concernée. Un titre sera émis fin juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De fixer la redevance d'occupation de la salle polyvalente comme suit :

- pour l'association Modern Danse pour une durée d'occupation moyenne de 6h30 min par semaine pendant 36 semaines soit : **234 euros** pour l'année scolaire 2025/2026.
- pour le Club de Loisirs Gommervillais pour une durée d'occupation moyenne de 2h par semaine pendant 36 semaines soit **72 euros** pour l'année scolaire 2025/2026.

FINANCES : Révision des tarifs de vaisselle dans le cadre de la location de la salle polyvalente

**Délibération
N° 2025 - 039**

Mme LEBAS informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de fixer par délibération les tarifs applicables pour le remboursement de la vaisselle ou du matériel cassé ou manquant dans le cadre des locations de la salle polyvalente.

Mme LEBAS propose un tableau récapitulant la vaisselle ou le matériel susceptible d'être loué aux locataires de la salle polyvalente et un tarif unitaire dans le cas où un remplacement s'avère nécessaire :

Descriptif	Prix € actuel	Prix proposé
Assiettes plates	3,81 €	4,00 €
Assiettes creuses	3,81 €	4,00 €
Assiettes à dessert	3,05 €	3,50 €
Tasses à café	2,29 €	1,60 €
Soucoupes	0,76 €	1,50 €
Verres "ballon" 19 cl	1,52 €	1,10 €
Verres "ballon" 14 cl	1,52 €	1,50 €
Verres "ballon" 10 cl	1,52 €	1,70 €
Coupes ou flutes à champagne	1,52 €	4,00€
Verres à pastis	1,52 €	2,00 €
Cuillères de table	2,29 €	2,10 €
Fourchettes	3,05 €	2,10 €
Couteaux	3,05 €	2,90 €
Couverts à poissons	3,81 €	4,20 €
Cuillères à café	3,05 €	0,80 €
Pelles à tarte	9,15 €	9,40 €
Verseuses à café	19,82 €	14,00 €
Carafes en verre	3,05 €	3,00€
Saladiers	2,29 €	6,90 €
Plats inox ovales	9,15 €	14,40 €
Plats ronds creux	7,62 €	9,40 €
Plats ronds	3,05 €	13,00 €
Saucières	6,86 €	7,70 €
Plateaux	9,15 €	15,40 €
Corbeilles à pain	3,81 €	7,10 €
Salières - poivrières	1,52 €	1,80 €
Moutardiers	2,29 €	3,00 €
Sucriers	1,52 €	2,70 €

Chaises	30,49 €	82,00 €
Tables	228,67 €	100,00 €
Kit de nettoyage	50,00 €	50,00€

Considérant qu'il convient de fixer par délibération les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou manquante dans le cadre des locations de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération,

- **Adopte** les tarifs proposés pour les locations à compter du 1^{er} janvier 2026.

Intercommunalité

M. ADREIT donne au Conseil Municipal les informations suivantes :

Groupement de commandes : la Communauté Urbaine va proposer à ses communes membres un groupement de commandes pour la fourniture de biens et de services comme les produits pétroliers, les véhicules légers et utilitaires, les vêtements de travail, l'outillage divers ou les contrôles réglementaires... Ce dispositif a pour objectifs de renforcer la solidarité, d'avoir une meilleure compétitivité, de faire des économies d'échelle et de partager l'expertise. Il sera encadré par une convention valable sur la durée d'un mandat et devrait être mis en place pour le 2nd semestre 2026.

Club PICS : la Communauté Urbaine a mis en place un club PCS/PICS réunissant les 54 communes-membres avec pour but de partager la culture du risque et de la sécurité et de rendre le territoire plus résilient face aux événements extrêmes à venir. Dans le cadre de ce club, un recensement des moyens communaux mutualisables (matériel de manutention et balisage, matériel de lutte contre les inondations, contre la neige, de réception) a été effectué en vue de son intégration dans le futur PICS.

Appel à candidatures concert hors les murs/Ecole de musique : La Communauté urbaine lance un appel à candidatures à l'attention des **communes de moins de 3500 habitants** souhaitant accueillir un concert Hors les murs proposé par l'École de musique et de danse intercommunale valorisant les élèves, voire des musiciens professionnels. Ce projet a pour objectifs de mailler le périmètre de la Communauté urbaine, d'aller à la rencontre des habitants en proposant une offre culturelle dans la proximité, de donner envie de découvrir les autres propositions artistiques organisées sur le territoire et de favoriser la mobilité entre les communes. La Commune de GOMMERVILLE va candidater pour le concert du 28 juin 2026 dans l'église.

Adhésion 2025 au Fonds d'aide aux jeunes

**Délibération
N° 2025 - 040**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation volontaire au Fonds d'aide aux Jeunes. Ce dispositif, placé sous la responsabilité du Département de Seine-Maritime, est destiné aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, en grande difficulté sociale. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle en les soutenant dans leurs projets ou en les aidant pour les achats de première nécessité.

Considérant la sollicitation du Département de la Seine-Maritime pour participer au dispositif d'aide aux jeunes (FAJ),

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *Décide d'adhérer au Fonds d'aide aux Jeunes au titre de l'année 2025 à hauteur de 0,23€ par habitant soit une participation annuelle de **171,58€** pour 746 habitants.*

CAP 76 Cellule d'appui et de conseil aux communes : Projets de restructuration du groupe scolaire et de réhabilitation de l'église

M. CHAPELLE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire et de réhabilitation de l'église, la cellule de conseil et d'appui aux communes « CAP76 » du Département, a été sollicitée notamment concernant la faisabilité financière de ces deux projets et le phasage à prévoir afin de pouvoir entrer dans une phase opérationnelle. Une rencontre a eu lieu le 4 septembre dernier en mairie en présence de Mme BENARD, chargée de mission du CAP76 et de Mme THERON, conseillère au CAUE.

CAP76 permet à la Commune de disposer d'un interlocuteur dédié pour l'accompagner dans ses projets en identifiant les étapes nécessaires à leur réalisation et en listant les aides qui peuvent être mobilisées. La rencontre du 04/09/2025 a permis de faire un état des lieux de l'avancement des études techniques, des difficultés rencontrées et d'explorer des pistes d'accompagnement.

Mme BENARD a établi un compte-rendu très détaillé et a proposé à la Commune des actions à mener avant de poursuivre ses deux projets. Elle a fourni des conseils et des contacts à solliciter notamment pour élaborer un plan pluriannuel d'investissement réaliste.

Un projet de création d'un mémorial de l'ancien château Joly a également été abordé ainsi qu'un projet de plantation d'arbres pour le mois de novembre 2025. Des conseils et contacts ont également été fournis.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les informations suivantes :

Arrêts minute Parking de la boulangerie

Une réflexion est mise en place pour la création de deux arrêts minute sur le parking de la boulangerie (du mardi au dimanche). Un panneau pourrait être mis en place et un arrêté du Maire sera pris pour finaliser ces arrêts.

Dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) : M. ADREIT informe le Conseil Municipal qu'il souhaite engager la Commune dans ce dispositif qui permet de gérer l'environnement naturel sur le territoire communal et qui nécessite un changement des pratiques habituelles. Un dossier de candidature doit être adressé pour obtenir le label TEN. Le Conseil Municipal est favorable à cet engagement.

Engagement de la Commune au dispositif CARBOLOCAL

**Délibération
N° 2025 - 041**

M. le Maire présente le dispositif Carbocal soutenu par la Communauté Urbaine LHSM. Ce dispositif a pour objectif d'accélérer la transition agro-écologique grâce à la mise en place d'un système d'échange de crédit carbone entre les entreprises qui souhaitent réduire leur bilan carbone et les agriculteurs ou les collectivités qui souhaitent planter des haies et favoriser la biodiversité. Il informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes va accompagner la Commune dans cette démarche dans le cadre du projet d'aménagement écologique du parc de la mairie et de plantations sur plusieurs sites de la Commune. Le Conseil Municipal est favorable à cet engagement.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

- **D'autoriser** M. le Maire à engager la Commune dans le dispositif CARBOLOCAL soutenu par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.
- **De valider** le montant du projet de plantation de haies sur plusieurs sites du territoire communal et d'aménagement écologique du parc de la Mairie pour un montant total de dépenses de **6 524,55€ TTC** ;
- **De solliciter** toutes les aides financières relatives au projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et de cet engagement et relatifs à ces demandes de subventions.

Demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide à la restauration et à la plantation de haies	Délibération N° 2025 - 042
---	---------------------------------------

Dans le cadre de l'engagement de la Commune en faveur de la biodiversité, M. ADREIT présente au Conseil Municipal le projet de mise en place de plusieurs linéaires de plantation sur différents sites communaux pour un montant total de **5 619,22€ HT** selon les devis présentés par l'ETA Seine'n Caux, les Pépinières CRETE et l'entreprise Olivier MALFAIT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, M. ADREIT propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité,

Considérant le projet de mise en place de plusieurs linéaires de plantation sur différents sites communaux dans le cadre de l'engagement de la Commune en faveur de la biodiversité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par délibération,

- **Approuve** l'opération de plantation d'arbres et de haies sur différents sites de la Commune pour un montant total de **5 619,22€ HT**,
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel suivant et **décide** d'inscrire au budget primitif de 2026 les crédits nécessaires à sa réalisation :

Opération	Montant H.T.	Aide du Conseil Départemental (50%)	Auto- financement
Abattage d'arbres + préparation au rotovator + acquisition de plants	5 619,22€	2 809,61€	2 809,61€

- **Sollicite** le concours financier du Conseil Départemental au titre de l'aide à la restauration et à la plantation de haies,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et relatifs à cette demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

ÉTAT DES PRÉSENCES

De la séance du 25 09 2025

Nom prénom	Présence	Signature (Seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
ABDELLAOUI Ilham		
ADREIT Yann	X	
BELLONCLE Romain	X	
BIANEIS Mickaël		
BOSSELUT Bernard	X	
BOUDIER Patrick	X	
CHAPELLE Eric	X	
DELAMOTTE Eric	X	
DUHAMEL Sylvain	X	
HAUZAY Alain	X	
HEURTEL Virginie		
LEBAS Patricia	X	
LENOBLE Arnaud		
LEROUX Hervé		
LETHUILLIER Sylvain	X	